

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMUNICATIONS

Recours introduit le 20 décembre 1963 par la société en commandite Alfred C. Toepfer contre la Commission de la Communauté économique européenne

(Affaire 106-63)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 20 décembre 1963 d'un recours introduit contre la Commission de la Communauté économique européenne par la société en commandite Alfred C. Toepfer ayant son siège à Hambourg, représentée et assistée par M^e Ernst Graef, inscrit au barreau de Hambourg, avec domicile élu chez M^e Georges Reuter, avocat-avoué, 7, avenue de l'Arsenal à Luxembourg.

La requérante conclut à ce qu'il plaise à la Cour :

1. Déclarer le recours recevable ;
2. Annuler la décision de la Commission du 3 octobre 1963 autorisant la République fédérale d'Allemagne à maintenir les mesures de sauvegarde concernant l'importation de maïs, millet et sorgho (63/553/CEE), publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* du 11 octobre 1963, 6^e année, n^o 146, page 2479/63 ;

à titre subsidiaire :

Annuler la décision en question dans la mesure où elle autorise la République fédérale à maintenir la mesure de sauvegarde en vertu de laquelle la demande d'un certificat de licence introduite le 1^{er} octobre 1963 par la requérante auprès de la Einfuhr- und Vorratsstelle für Getreide und Futtermittel (Office d'importation et de stockage pour les blés et les fourrages) de Francfort-sur-le-Main, en vue de l'importation dans la République fédérale de 24.000 tonnes de maïs au total en provenance de France a été rejetée ;

3. Condamner la défenderesse aux dépens.

Recours introduit le 20 décembre 1963 par la société Getreide-Import GmbH contre la Commission de la Communauté économique européenne

(Affaire 107-63)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 20 décembre 1963 d'un recours introduit contre la Commission de la Communauté économique européenne par la société Getreide-Import GmbH, ayant son siège à Duisburg, représentée et assistée par M^e Ernst Graef, inscrit au barreau de Hambourg, avec domicile élu chez M^e Georges Reuter, avocat-avoué, 7, avenue de l'Arsenal à Luxembourg.